

# **Arrêté fédéral concernant des ouvrages militaires (Programme des constructions de 1995)**

du 25 septembre 1995

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu les articles 20 et 85, chiffre 10, de la constitution;  
vu le message du Conseil fédéral du 20 mars 1995<sup>1)</sup>,  
arrête:*

## **Article premier**

- 1 Les projets de construction et les crédits additionnels présentés dans le message du 20 mars 1995 sont approuvés.
- 2 Les crédits d'engagement ci-après sont ouverts à cet effet:
- |   |                 |
|---|-----------------|
| a. ouvrages et installations militaires selon l'appendice | Fr. 147 280 000 |
| b. crédits additionnels                                   | 3 200 000       |

## **Art. 2**

1 Le Conseil fédéral peut procéder, dans la limite des crédits d'ensemble mentionnés à l'article premier, 2<sup>e</sup> alinéa, lettre a, à des transferts de peu d'importance entre les différents crédits d'engagement.

2 Les crédits de paiement sont inscrits aux budgets annuels.

## **Art. 3**

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 21 juin 1995

Le président: Claude Frey

Le secrétaire: Duvillard

Conseil des Etats, 25 septembre 1995

Le président: Küchler

Le secrétaire: Lanz

N37444

<sup>1)</sup> FF 1995 II 1205

**Liste des ouvrages militaires**

		Crédits d'engagement Fr.
<b>2 Ouvrages militaires</b>		
<b>21</b>	<i>Constructions pour les troupes d'aviation</i>	
211	Aérodromes militaires divers; Constructions pour l'avion de combat F/A-18, 2 <sup>e</sup> étape	57 890 000
<b>22</b>	<i>Constructions pour l'instruction</i>	
221	Lucerne/Kriens, Centre d'instruction des cadres supérieurs de l'armée (CICSA); Constructions pour l'instruction aux simulateurs de commandement	17 000 000
222	Frauenfeld, place d'armes; Construction d'un bâtiment pour l'instruction au tir avec les simulateurs pour obusiers blindés (SAPH)	14 100 000
223	Brugg, place d'armes; Agrandissement et rénovation de la caserne	36 470 000
224	Sankt Luzisteig GR, place d'armes; Rénovation de la caserne, 2 <sup>e</sup> étape	11 820 000
225	Autres places d'armes: Crédit de programme pour la rénovation de cantonnements de troupe	10 000 000
<b>Total des ouvrages militaires</b>		<b>147 280 000</b>

N37444

**Arrêté fédéral concernant des ouvrages militaires (Programme des constructions de 1995)  
du 25 septembre 1995**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1995
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.10.1995
Date	
Data	
Seite	572-573
Page	
Pagina	
Ref. No	10 108 393

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.  
Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisse.  
Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.